**MAIRIE DE MEYENHEIM**
**68890 MEYENHEIM**
**Téléphone : 03 89 81 02 40**

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2024

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à l'école bleue le 17 janvier 2024 sous la présidence de Mme Françoise BOOG, Maire, à la suite de la convocation du 12 janvier 2024.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

**Etaient présents** : MM. Armand FURLING, Jean-Luc HOLLER, Adjoints, Mme Geneviève BONTEMPS, Laurence MASSON, Adjointes ;
Mmes Cécile GUTLEBEN, Christelle LANG ;
MM. Philippe GEILLER, Geoffrey HANSER, Geoffrey RIBER, Eric TREHIOU ; Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Rachel BRUDER donne procuration à Christelle LANG
Aurélie LERCH donne procuration à Laurence MASSON
Fabrice JEGGY donne procuration à Armand FURLING
Sylvie VOGT

**Ordre du jour**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 6 décembre 2023
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Lotissement Le Moulin : Décision modificative
5. Abrogation du point n° 8 du 8 novembre 2023
6. Modification des modalités de versement du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétion, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
7. Construction d'un groupe scolaire et périscolaire et réalisation d'une nouvelle mairie à Meyenheim – avenant n° 1
8. Permis de construire
9. Divers

## 1. Approbation du PV de la séance du 6 décembre 2023

Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2023 n'appelle pas d'observations et est approuvé.
Le Conseil procède à l'émargement.

## 2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Jean-Luc HOLLER en qualité de secrétaire de séance.

## 3. Délégation de signature

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de sa séance du 10 juillet 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Il a été décidé que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :
- le bien d'une superficie de 6 ares 77 section 2 parcelles 133 et 139 sis 1 rue de la corvée,
- le bien d'une superficie de 5 ares 57 section 28 parcelle 23 sis 5 rue du faubourg.

## 4. Lotissement Le Moulin : Décision modificative

M. Jean-Luc HOLLER, Adjoint aux Finances, informe l'assemblée : les ventes du lotissement Le Moulin ont été supérieures aux prévisions budgétaires. Les écritures de stock de fin d'exercice 2023 sont donc plus importantes que prévu et nécessitent l'ouverture de crédits supplémentaires pour émettre les mandats correspondants.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les crédits suivants :

| **Fonctionnement** | *Dépenses* | *Recettes* |
|---|---|---|
| Compte 71355 – chapitre 042 (variation des stocks) | 22 000,00 € | |
| Compte 7133 – chapitre 042 (variation des en-cours) | | 22 000,00 € |
| **Investissement** | | |
| Compte 3555 - chapitre 040 (terrains aménagés) | 22 000,00 € | |
| Compte 3555 - chapitre 040 (terrains aménagés) | | 22 000,00 € |

## 5. Abrogation du point n° 8 du 8 novembre 2023

Le conseil Municipal avait décidé le 8 novembre 2023 d'attribuer une prime de fin d'année au personnel communal.

Le Préfet a demandé par courrier du 21 décembre 2023 au Conseil Municipal de procéder à l'abrogation de cette délibération, les conditions pour verser ce complément de rémunération n'étant pas remplies.
Par conséquent, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'abrogation du point n°8 de la séance du 8 novembre 2023.

Vu le courrier du 21 décembre 2023 de la Préfecture du Haut-Rhin portant sur l'attribution d'une prime de fin d'année au personnel communal ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.712-1 et L.714-4 à L.714-13 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide d'abroger le point n°8 de la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2023 portant sur la prime de fin d'année du personnel.

## 6. Modification des modalités de versement du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétion, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le conseil Municipal avait décidé le 7 décembre 2021 d'instaurer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétion, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui remplaçait l'IEMP.

Pour rappel, le RIFSEEP se compose de deux parties :
- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et qui constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire ;
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Il avait été décidé que ces deux éléments de rémunération soient versés mensuellement.

Suite à l'abrogation de la délibération attribuant la prime de fin d'année au personnel communal, le versement du CIA se fera annuellement avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité,
-décide le versement du CIA annuellement avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

## 7. Construction d'un groupe scolaire et périscolaire et réalisation d'une nouvelle mairie à Meyenheim – avenant n° 1

La commune de Meyenheim, en lien avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, a pour projet de créer un groupe scolaire et périscolaire et de réaliser une nouvelle mairie. Pour rappel, le programme de cette opération consiste à bâtir un nouveau bâtiment aux emplacements actuels de la mairie et de l'école maternelle (mais en conservant le bâtiment des pompiers), qui va accueillir l'école maternelle et l'école élémentaire et un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de 60 places. L'actuelle école des filles va être réhabilitée pour accueillir la nouvelle mairie et une salle associative. Le Centre Haut-Rhin prend ainsi à sa charge les dépenses liées au périscolaire, qui relèvent de sa compétence.

Suite aux délibérations concordantes de la commune de Meyenheim et du Centre Haut-Rhin, une convention de mandat de maitrise d'ouvrage a été signée le 16 février 2022.

En ce qui concerne une subvention susceptible d'être attribuée par l'Etat, à savoir le Fonds Verts, pour la réalisation d'une nouvelle mairie, il convient que la commune de Meyenheim dépose elle-même le dossier de subventions, avec l'assistance du Centre Haut-Rhin, et perçoive directement les fonds.
L'article n°5.1 de la convention initiale « Financement de l'opération » est par conséquent modifié par l'avenant n°1 (joint en annexe).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes et tout document y afférent,
- autorise le Maire à engager les démarches et procédures nécessaires pour la bonne exécution de cette opération.

## 8. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance du permis de construire pour un garage sis au 2 rue des bleuets déposé par Mme HORN Sandrine.

## 12. Divers

Au cours de la séance du Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin en date du 7 décembre 2023 les délégués ont décidé :
- d'attribuer les lots assurance protection fonctionnelle et flotte automobile à Groupama, le lot assurance protection juridique à Protexia/Sarre et Moselle et le lot assurance dommage aux biens à la Ciade, le lot Responsabilité Civile a été déclaré infructueux et fera l'objet d'une demande de tarification au gré par gré ;
- d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement pour l'exercice 2024 pour le budget général et le budget Enfance Jeunesse,
- de valider l'augmentation des tarifs intercommunaux 2024 concernant le prix de l'électricité de l'Aire d'Accueil des gens du voyage, l'utilisation de la balayeuse et l'indemnité versée aux stagiaires,
- de faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail,
- de valider les nouveaux taux de cotisations applicables au 1er janvier 2024 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance »,
- de fixer le montant mensuel de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents pour le risque santé,
- d'attribuer quatre subventions de 500 € dans le cadre du programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » et deux subventions de 500 € dans le cadre du « Fonds Alsace Rénov »,
- d'émettre un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols,
- d'approuver l'avant-projet établi par le bureau d'études Berest pour l'accès en modes doux aux zones d'activités est d'Ensisheim,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente du lot n°1 d'une superficie de 32 ares situés dans la ZA d'Oberhergheim à la SCI GTEC (transfert de la pharmacie et création d'une maison médicale) au prix de 155 421,82 € TTC,
- d'acquérir, pour l'extension de la ZA de Meyenheim, trois parcelles d'une surface totale de 53,90 ares au prix de vente arrêté à 14 805 € HT, et de verser 5 065,52 € de frais d'indemnités,
- de donner son accord pour la passation d'un avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la nouvelle mairie à Meyenheim nécessaire pour le versement du « Fonds Vert »,
- de donner son accord pour la passation d'un avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du bâtiment communal à Munwiller nécessaire pour le versement des subventions d'Etat,
- de valider le programme Gerplan 2024,
- de maintenir les tarifs de la redevance incitative au 1er janvier 2024.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétences :
- la constitution d'une régie de recettes pour les accueils périscolaires d'Oberentzen, de Niederentzen, de Biltzheim, d'Oberhergheim et de Niederhergheim, ainsi qu'une régie de recette pour la taxe de séjour,
- pour l'attribution du marché de gestion des périscolaire de d'Oberentzen, de Niederentzen, de Biltzheim, d'Oberhergheim et de Niederhergheim pour un montant de 657 192 € aux PEP Alsace.

La séance est clôturée à 20 h 35

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 17 janvier 2024

**Ordre du jour**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 6 décembre 2023
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Lotissement Le Moulin : Décision modificative
5. Abrogation du point n° 8 du 8 novembre 2023
6. Modification des modalités de versement du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétion, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
7. Construction d'un groupe scolaire et périscolaire et réalisation d'une nouvelle mairie à Meyenheim – avenant n° 1
8. Permis de construire
9. Divers

| Nom et Prénom | Qualité | Procuration | Signature |
|---|---|---|---|
| Mme BOOG Françoise | Maire | | |
| M. FURLING Armand | Adjoint | | |
| Mme BONTEMPS Geneviève | Adjointe | | |
| M. HOLLER Jean-Luc | Adjoint | | |
| Mme MASSON Laurence | Adjointe | | |
| M. GEILLER Philippe | Conseiller Municipal délégué | | |
| Mme GUTLEBEN Cécile | Conseillère Municipale | | |
| M. JEGGY Fabrice | Conseiller Municipal | Donne procuration à Armand FURLING | |
| Mme LANG Christelle | Conseillère Municipale | | |
| M. TREHIOU Eric | Conseiller Municipal | | |
| Mme VOGT Sylvie | Conseillère Municipale | Absente excusée | |
| M. HANSER Geoffrey | Conseiller Municipal | | |
| Mme BRUDER Rachel | Conseillère Municipale | Donne procuration à Christelle LANG | |
| M. RIBER Geoffrey | Conseiller Municipal | | |
| Mme LERCH Aurélie | Conseillère Municipale | Donne procuration à Laurence MASSON | |